La certification s'adresse aux :

- Musiciens et chanteurs amenés à réaliser des performances de DJ lors d'événements en public, en lien ou en complément de leur activité artistique principale.
- Producteurs de musique (le plus souvent musique électronique ou urbaine) amenés à réaliser des DJ sets en public.
- Professionnels ayant récemment débuté ou en cours de lancement d'une activité de DJ, ayant déjà des compétences nécessaires à l'exercice de cette activité (compétences musicales, de production…) mais ayant besoin d'acquérir les savoir-faire spécifiques à la performance DJ en public (concert, événement culturel, animation, mode…)

La certification « Exécuter un DJ set lors d'événements en public » répond à la montée en puissance des pratiques de performance DJ dans les secteurs des musiques actuelles, de l'événementiel et du spectacle vivant. Elle s'adresse spécifiquement aux musiciens, chanteurs, producteurs de musique (électronique ou urbaine) et professionnels en phase de développement de leur activité de DJ, déjà dotés de compétences musicales ou techniques, mais amenés à acquérir les savoir-faire opérationnels et scéniques propres à la pratique du DJing en public.

Pour le public visé, cette certification représente un véritable levier de professionnalisation et de reconnaissance, ouvrant l'accès à de nouvelles opportunités dans l'écosystème musical et événementiel, et permettant de se positionner comme un professionnel reconnu de la scène DJ, en phase avec les pratiques et attentes du secteur. D'une part cela leur permet de diversifier la forme de leur activité en y ajoutant l'animation d'événements en publics de tous types concert, événement culturel, animation, mode…) ; d'autre part ces représentations en public leur permettent d'augmenter leur visibilité, leur notoriété et in fine les ventes de leurs productions musicales DJ ou le développement de nouvelles opportunités artistiques, et donc de développement de leur activité.

Pour les entreprises événementielles et structures culturelles, cette certification garantit la capacité à proposer des prestations artistiques de qualité, tout en intégrant les enjeux d'accessibilité et de sécurité. Elle valorise ainsi des profils capables de s'adapter à une grande diversité de contextes (concerts, festivals, animations, soirées privées, défilés de mode…) et de contribuer pleinement à l'attractivité de l'offre artistique.

Prérequis :

- Avoir le projet de réaliser des performances de DJ lors d'événements en public
- Être à l'aise avec l'usage courant d'un ordinateur

Candidat en situation de handicap : Tout candidat peut saisir le référent handicap du certificateur pour aménager les modalités d'évaluation et obtenir l'assistance d'un tiers lors de l'évaluation. Les supports et le matériel nécessaires à la réalisation des évaluations pourront être adaptés. Sur le conseil du référent Handicap et dans le respect des spécifications du référentiel, le format de la modalité pourra être adapté.

REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION	
	MODALITÉS D'ÉVALUATION	**CRITÈRES D'ÉVALUATION**
Exécuter un DJ set lors d'événements en public		
C1. Évaluer les attentes du public et les exigences techniques dans le contexte spécifique de l'événement, en s'appuyant sur l'analyse du lieu et les échanges avec l'organisateur pour identifier le type d'événement, le public et ses besoins spécifiques en lien avec une situation de handicap, les objectifs visés, la durée de la prestation, les contraintes techniques et les équipements disponibles**, afin de préparer une performance adaptée et inclusive.**	**<u>Mise en situation professionnelle de réalisation d'une performance de DJ lors d'un événement public reconstitué,</u> suivie d'un questionnement oral du jury d'évaluation.** **Mise en situation professionnelle :** Dans le cadre de la mise en situation professionnelle, le candidat choisit un type d'événement public parmi 6 possibles, en lien avec son contexte professionnel (festival, événement culturel, événement privé…). Un scénario correspondant au thème choisi lui est alors remis et sur cette base, il lui est demandé, <u>en asynchrone et en amont de l'oral</u> avec le jury d'évaluation, de : - Évaluer les attentes du public et les exigences techniques dans le contexte spécifique de l'événement à animer (en lien avec C1) - Préparer une bibliothèque musicale adaptée à l'événement (en lien avec C2). La bibliothèque musicale créée sera diffusée au jury et justifiée lors de la phase de questionnement du jury. - Configurer de manière autonome son environnement de performance DJ (en lien avec C3). Sa configuration est montrée et explicitée à travers un enregistrement vidéo. - Exécuter le DJ set correspondant, au cours duquel il doit réaliser des mixages fluides et dynamiques (en lien avec C4) et optimiser sa performance musicale	**Cr1.1.** Les attentes du public, les objectifs de l'événement, sa durée et les besoins spécifiques liés au handicap sont formulés de façon précise par le candidat ; les 4 éléments distincts et les adaptations à réaliser en conséquence (dont au minimum 1 exemple pour un public en situation de handicap) sont explicités. **Cr1.2.** L'analyse du lieu et des équipements disponibles réalisée par le candidat intègre explicitement les exigences techniques et logistiques à prendre en compte dans la préparation et l'exécution de son DJ set et les adaptations à réaliser en conséquence.
C2. Préparer une bibliothèque musicale adaptée à l'événement, en sélectionnant et en organisant des genres et morceaux en fonction des attentes et exigences évaluées tout en appliquant la réglementation sur les droits d'auteur, en s'appuyant sur une veille des tendances, et en exploitant les fonctionnalités d'un outil de gestion de playlists, **afin de garantir la qualité et la cohérence artistique ainsi que l'engagement de l'audience.**		**Cr2.1.** La playlist préparée par le candidat comporte au moins 40 morceaux ; la cohérence de sa sélection avec les attentes du public, les tendances identifiées à partir d'une veille ainsi qu'avec le type d'événement est justifiée en lien avec l'engagement de l'audience. **Cr2.2.** La playlist diffusée au jury est structurée au sein d'un outil de gestion de playlist et prête à l'usage. Les fonctionnalités exploitées (classement, marquage, automatisation…) sont montrées et explicitées par le candidat.

	en direct (en lien avec C5). Ce DJ set est enregistré en vidéo par le candidat. En amont de l'oral avec le jury, le candidat devra transmettre au jury d'évaluation : - 3 extraits de 15mn chacun de l'enregistrements vidéo de son DJ set, pris à différents moments de l'exécution. - Un document annexe accompagnant ces extraits, indiquant le minutage de début et de fin de chaque transition et de chaque effet sonore identifié dans chaque extrait. **Questionnement du jury d'évaluation, à l'oral :** En amont de l'oral, le jury aura pris connaissance des enregistrements et du document annexe transmis par le candidat, en lien avec le scénario à traiter. Dans le cadre de l'oral en synchrone, le jury questionne le candidat sur : - L'évaluation des attentes du public et des exigences techniques de l'événement traité, ainsi que la prise en compte des publics en situation de handicap dans ses pratiques (pour compléter l'évaluation de C1). - Les choix et techniques mobilisées pour préparer sa bibliothèque musicale, illustrés en direct sur le logiciel playlist contenant la bibliothèque préparée par le candidat (pour compléter l'évaluation de C2), le respect des droits d'auteur et la veille des tendances sur laquelle il s'est appuyé. - Les choix et techniques mobilisés pour configurer son environnement de performance DJ, dans le respect des normes sonores et de sécurité (pour compléter l'évaluation de C3).	**Cr2.3.** Au moins deux mesures concrètes de respect des droits d'auteur sont explicitées (achat de titres, plateforme légale, licence, autorisations), vérifiables sur les supports présentés.
C3. Configurer de manière autonome un environnement de performance DJ, en sélectionnant, en installant et en réglant les équipements son, informatiques et logiciels de mixage en fonction des caractéristiques techniques et acoustiques du lieu d'événement, en testant les dispositifs de diffusion (sonorisation, retours, interfaces), tout en respectant les normes sonores et de sécurité et les principes de sobriété énergétique, **afin d'assurer une prestation optimale, sécurisée et conforme aux standards de qualité sonore.**		**Cr3.1.** Le choix, l'installation et les réglages de l'environnement technique (équipement son, informatiques et logiciels de mixage) sont conformes avec les caractéristiques techniques et acoustiques du lieu et les principes de sobriété énergétiques et justifiés par le candidat. **Cr3.2.** Le respect des normes de sécurité est identifié et vérifié par le candidat (branchements, signalétique, hauteur d'installation). **Cr3.3.** Les tests de sonorisation et de diffusion incluent au moins deux vérifications explicites parmi ces trois : la qualité sonore (bon équilibre des fréquences, puissance adaptée à l'espace de diffusion) ; la qualité des fichiers audio utilisés (format, encodage) ; la conformité aux normes de niveau sonore en vigueur (limites légales en dB).
C4. Réaliser des mixages fluides et dynamiques, en diversifiant les rythmes, en appliquant des techniques de création d'effets sonores originaux et novateurs ainsi que d'égalisation en temps réel pour les transitions, **afin d'offrir une expérience auditive enrichie et immersive au public.**		**Cr4.1.** Les transitions entre morceaux sont réalisées en majorité (à plus de 80%) sans altération de la continuité rythmique ni de l'ambiance sonore perçue. Elles incluent l'utilisation de techniques d'égalisation et de création d'effets sonores, explicitées et justifiées par le candidat en lien avec l'effet immersif recherché. **Cr4.2.** Au moins un effet sonore original ou novateur est intégré dans le set par le candidat; son choix artistique est justifié.

	- Les choix et techniques mobilisés pour réaliser des mixages fluides et dynamiques (pour compléter l'évaluation de C4). - Les choix et techniques mobilisés et à mobiliser pour optimiser sa performance musicale DJ en direct (pour compléter l'évaluation de C5). Plusieurs situations professionnelles (réactions du public, composantes de l'événement…) sont soumises au candidat par le jury. Il est demandé au candidat de répondre aux questions du jury en justifiant ses réponses.	**Cr4.3.** Les variations rythmiques et stylistiques sont clairement identifiables.
C5. Optimiser la performance musicale DJ en direct, en stimulant le public à travers des interactions directes, en ajustant la programmation, les enchaînements, les effets sonores en fonction des réactions observées et en adaptant en temps réel son set aux temps forts et séquences clés de l'événement (interventions scéniques, lancements visuels …), **afin de maximiser l'impact artistique et l'engagement du public tout au long de la prestation.**		**Cr5.1.** Des interactions engageantes (gestuelle, effets sonores ou au micro) sont mobilisées à plusieurs reprises et de façon adaptée par le candidat durant l'exécution de son set DJ. **Cr5.2.** Les ajustements de la programmation, des enchainements et des effets mobilisables en temps réel en fonction des réactions du public sont identifiés et justifiés par le candidat ; ses choix artistiques sont adaptés aux situations professionnelles soumises par le jury. **Cr5.3.** Les ajustements de la programmation, des enchainements et des effets mobilisables en temps réel sont identifiés et justifiés par le candidat ; ses choix artistiques sont adaptés aux situations professionnelles soumises par le jury (interventions scéniques, éléments visuels, changement d'ambiance, temps protocolaires…).